

Image not found or type unknown



Prescription d une dettes

Par **Christian Florin**, le **14/12/2016** à **22:50**

Bonjours voilà en 1995 j'ai était jugé et condamné j'ai une dettes à la sécurité sociale de 15000euro

22 ans après les faits on me réclame cette dettes

Je voudrais savoir si il y a prescription à savoir pendant plus de 10 ans je n'ai jamais reçu de rappel de leur parts

La je viens de recevoir un courrier du tribunal pour cette dette pour me faire une sesi sur salaire que dois-je faire merci de votre réponse

Cordialement